



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
18/02/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	15

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois février à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle n°1, au siège du Syndicat EAU47, 997 avenue du Docteur Jean Bru.

n° 26_006_C

**Objet de la
délibération :
Détermination des
redevances du service
public d'assainissement
collectif de la Commune
de Villefranche du
Queyran**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 18 février 2026 (110 présents pour un quorum à 143), le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le lundi 23 février 2026 à 9 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

En l'absence de Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC et des Vice-Présidents et conformément à la l'article L2122-17 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT, Monsieur Philippe HUVELLE a été désigné Président de séance à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Hugues DAVID et Daniel ESSERTEL (Nérac), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot) et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon),

Didier CARRÈGUES (Allemands du Dropt), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et SI des eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baise), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuve), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Pierre MOULY (2 voix – Fumel et SI des eaux de la Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Christine SATTA (La Croix Blanche), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes) Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et

Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Michel SAINT SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Michel ROUSSEAU (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Geneviève LE LANNIC (Monteton), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Jérémy VIOTTO (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Christine BICHE (Saint Maurice de Lespatel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT

(Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christine LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Anne DELLIAUX (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Jacques DUBICKI et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Philippe SALAND.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 26_006_C

Objet : Détermination des redevances du service public d'assainissement collectif de la Commune de Villefranche du Queyran

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- **les articles L.2224-7 et L.2224-8** relatifs aux services de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif ;
- **les articles L.2224-12-4 et suivants** relatifs à la tarification des services d'Eau Potable et d'assainissement ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

VU les statuts de la Régie EAU47 validés par délibération du Comité en date du 1^{er} mars 2022, qui fixent les règles générales administratives et financières de la Régie d'exploitation EAU47 ;

VU la délibération du Comité syndical n° 25_070_C déterminant le montant des redevances des services publics d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 sur les secteurs en délégation et en régie et notamment celui de l'assainissement collectif de la commune de Villefranche du Queyran ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur d'interprétation de la délibération de la commune de Villefranche du Queyran du 10 décembre 2024 concernant le tarif de la part fixe 2025 a été faite par les services d'EAU47. En effet, le montant de la part fixe de 2025 s'élevait à 53,08 € HT par semestre et non pas par an ;

PROPOSE, en accord avec la commune de Villefranche du Queyran, les tarifs de l'assainissement collectif suivants :

Secteur en Régie	Abonnement en € HT/ semestre		Consommation en € HT / m ³	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
Villefranche du Queyran	RMDP	53,08	RMDP	1,3300

PRÉCISE qu'un lissage des tarifs sur 3 ans a été proposé à la commune afin que les abonnés ne subissent pas une trop forte augmentation de leur facture. Ainsi, à échéance l'ensemble des abonnés de la régie EAU47 auront un tarif identique ;

Sur proposition de Monsieur le Président de séance,

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :**

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les redevances de l'assainissement collectif suivantes :

Secteur en Régie	Abonnement en € HT/ semestre		Consommation en € HT / m ³	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
Villefranche du Queyran	RMDP	53,08	RMDP	1,3300

PRÉCISE que ces tarifs seront applicables dès que la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire ;

PRÉCISE que cette délibération modifie pour partie la délibération n°25_070_C du 27/11/2026 ;

CHARGE le service Régie EAU47 d'appliquer ces tarifs ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Pour la Présidente empêchée, Le Président de séance Philippe HUVELLE	Le secrétaire de séance Philippe SALAND
--	--